Décision 04-D-24 du 23 juin 2004

relative à des pratiques mises en œuvre par la société France Télécom Câble à l'encontre des chaînes Planète Câble et Canal J

Posted on: 02 juillet 2004 | Secteur(s) :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Conseil de la concurrence (auto-saisine)
Dispositif(s)	Non-lieu
Entreprise(s) concernée(s)	France Télécom Câble, Planète Câble, Canal J

Lire

le texte intégral de la décision
103.22 Ko